

Aviculteurs : levée de l'embargo chinois sur la viande de volaille française



© 2019 Les Echos Publishing

Depuis l'épizootie de grippe aviaire qui a frappé la France à partir de 2015, la Chine interdit toute exportation de viande de volaille française sur son territoire. Bonne nouvelle pour la filière avicole française, cet embargo a été levé grâce à la signature d'un protocole d'accord intervenu entre le ministère de l'Agriculture et l'administration générale des douanes chinoises dans le cadre de la visite en France du président Xi Jinping fin mars dernier.

Par conséquent, les exportations de morceaux congelés de volailles, en particulier les têtes, les pattes et les ailes, très appréciés des Chinois mais peu consommés en France, devraient bientôt reprendre vers l'Empire du Milieu. Rappelons qu'en 2015, la France avait exporté 3 570 tonnes de viande de volaille en Chine, représentant un chiffre d'affaires de 7 M€ (FranceAgriMer). Des chiffres très faibles quand on sait que la France produit 1,2 million de tonnes de poulet par an, mais « cruciaux pour la filière » selon la Fédération des industries avicoles (FIA).

Il faudra toutefois attendre quelques semaines avant que les ventes ne reprennent véritablement, le temps que les 7 entreprises françaises qui étaient agréées pour les exportations vers la Chine reçoivent chacune la levée de

suspension.

Précision : selon la FAO, la Chine est le premier pays consommateur de viande de volaille dans le monde, avec 18,4 millions de tonnes (en 2017), devant les États-Unis. Mais c'est aussi un gros producteur, classé en deuxième position mondiale, cette fois derrière les États-Unis. Du coup, la Chine importe une part très faible de sa consommation, à savoir 500 000 tonnes environ seulement.

© 2019 Les Echos Publishing